



CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL ET TECHNIQUE

**MARCHE DE TRAVAUX DE CLOISONNEMENT, MENUISERIE INTERIEURE POUR
L'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DU RELOGEMENT DU FUTUR SITE DE
L'AGENCE FRANCE TRAVAIL RENNES EST**

CLOISONS MODULAIRES - CLOISONS PLACO - MENUISERIES INTERIEURES

01.01 - GENERALITES	3
01.01.01 - PROGRAMME	3
01.01.02 - NORMES ET REGLEMENTS	3
01.01.03 - DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE.....	3
01.01.04 - QUALITE DES MATERIAUX	4
01.01.05 - PRECONISATIONS DE MISE EN ŒUVRE	5
01.01.06 - LIMITES DE PRESTATIONS	6
01.02 - DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	7
01.02.01 - CLOISONS DE DISTRIBUTION EN PLAQUES DE PLATRE	7
01.02.01.01 - Cloison de 120 mm épaisseur.....	7
01.02.01.02 - Cloison de 98/48 épaisseur.....	7
01.02.01.03 - Cloison de 72/48 épaisseur.....	7
01.02.02 - CLOISONS MODULAIRES.....	8
01.02.03 - BARRIERE PHONIQUE	9
01.02.04 - HABILLAGE PLAQUES DE PLATRE	9
01.02.05 - PLAQUES SPECIALES.....	9
01.02.06 - OUVRAGES DIVERS CLOISONNEMENT	9
01.02.07 - PLAFONDS PLAQUE DE PLATRE	10
01.02.08 - MURS MOBILES	10
01.02.09 - PORTES	11
01.02.09.01 - Huisseries et Bâtis	11
01.02.09.02 - Portes Coupe-feu ou pare-flamme	11
01.02.09.03 - Portes de distribution (hors cloisons modulaires).....	12
01.02.09.04 - Organigramme	12
01.02.09.05 - Nomenclature, Ferrage et garniture (hors cloisons modulaires).....	13
01.02.09.06 - Prescriptions pompiers.....	13
01.02.10 - CHASSIS ET ENSEMBLES VITRÉS.....	13
01.02.11 - FAÇADE DE GAINÉ	14
01.02.12 - PLINTHES (hors cloisons modulaires).....	15
01.02.13 - HABILLAGE DE RIVE.....	15
01.02.14 - MOULURES	15
01.02.15 - STORES SCREEN	15
01.02.16 - TRAVAUX DE PEINTURE.....	15
01.02.17 - NETTOYAGES ET RACCORDS	16
01.02.18 - GESTION DES DECHETS	17
01.03 - NOTA	17
01.04 - ANNEXE 1 - TABLEAU DE REPERAGE DES PORTES	17

01.01 - GENERALITES

01.01.01 - Programme

Le présent CCFT a pour objet la description des travaux de Cloisons modulaires, Cloisons en plaques de plâtre et les travaux de Menuiseries intérieures nécessaires à la réalisation des aménagements intérieurs de 3 plateaux de bureaux sur le site de LA RUCHE, ZAC Via Silva, Ilot C4 à **RENNES (35)**.

Le présent C.C.F.T. a pour objet la description des travaux à exécuter, leur importance, leur nombre, leurs dimensions, leur emplacement, mais cette description n'a pas de caractère limitatif et chaque soumissionnaire devra exécuter, sans exception ni réserve, comme étant compris dans son prix, tous travaux de son lot, décrits ou non décrits, qui seraient nécessaires pour arriver au complet et en parfait achèvement des travaux dans les règles de l'art et conformément aux normes et règlements en vigueur.

En conséquence, l'Entrepreneur¹ ne pourra jamais arguer d'oubli ou d'omission sur les plans ou sur le présent devis pour éviter d'exécuter tous les travaux de son corps d'état ou occasionner des demandes de supplément de prix.

01.01.02 - Normes et règlements

L'ensemble des travaux sera réalisé suivant la réglementation en vigueur, un mois avant la date de remise de l'offre de l'entreprise (norme NF 03.011, article 4.13) et sans que cette liste soit limitative.

- D.T.U. N°25.222 Plafonds fixés (plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse),
- D.T.U. N°25.232 Plafonds suspendus (plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues),
- D.T.U. N°25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées),
- D.T.U. N°25.31 Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre (cloisons en carreaux de plâtre à parement lisse),
- DTU n° 45 - Isolation thermique
- DTU 36.1 : Menuiseries en bois
- norme NF P 23 : Menuiseries en bois
- normes NF P 26.101 à 26.426 : Quincailleries
- circulaire n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 : accessibilité des ERP, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitations
- Normes françaises de l'AFNOR,
- Code de la construction et de l'habitat,
- Les règles de sécurité incendie
- Les règles d'isolation acoustique (N.R.A),
- Les recommandations et règles professionnelles,
- Les cahiers du CSTB

Tous les textes officiels sont réputés connus par l'entreprise même s'ils ne sont pas expressément cités dans les présents documents.

01.01.03 - Documents à fournir par l'entreprise

Réception - Garantie

La réception des travaux est réalisée conformément aux prescriptions du contrat.

En aucun cas, les procès-verbaux d'essais ou de mise en eau ne peuvent être considérés comme P.V. de réception tant en ce qui concerne les délais d'exécution que les délais de garantie.

Dans le cas de procédés non traditionnels, l'Entrepreneur doit obligatoirement souscrire une assurance relative aux travaux. Il fournit une attestation en bonne et due forme couvrant sans réserve, les ouvrages exécutés pour l'opération considérée dans les mêmes conditions que pour un procédé de conception traditionnelle.

Pendant la période de garantie décennale, l'Entrepreneur est tenu de remplacer ou de réparer, à ses frais, tous les éléments défectueux, y compris incidences éventuelles sur les autres corps d'état.

Mission à la charge de l'entreprise

Toutes préfabrications, modifications ou études complémentaires feront l'objet d'un accord préalable du bureau d'études. Contrôle interne de l'entreprise, elle doit assurer un autocontrôle pendant les travaux par des sondages et fourni des essais permettant la vérification que les ouvrages sont affectés de manière satisfaisante.

Les entreprises devront transmettre leurs détails constructifs et documents techniques, au bureau de contrôle pour avis et au bureau d'études pour la mission VISA.

Le dossier des ouvrages exécutés nécessaire à l'exploitation de l'ouvrage est constitué à partir du dossier de conception général, des plans conformes à l'exécution remis par l'entrepreneur ainsi que les prescriptions de maintenance des fournisseurs d'éléments d'équipements mis en œuvre.

Dossier des ouvrages exécutés

¹ Le terme entrepreneur est entendu comme titulaire du marché à partir de la notification du marché et candidat lors de la consultation du marché.

Pour l'ensemble des travaux du présent lot, l'entreprise doit fournir en fin de chantier le DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES, établi en 3 exemplaires et 1 exemplaire numérique AVANT réception et 1 exemplaire sur clé USB (hors documents éventuels demandés par le Coordinateur SPS et le Bureau de Contrôle courant chantier) et comprenant :

- les plans de détails des ouvrages réalisés,
- les procès-verbaux d'essai pour les matériaux et les ouvrages devant avoir des performances acoustiques, classement UPEC, etc....,
- les fiches techniques des matériels et matériaux mis en œuvre, ces fiches seront suffisamment détaillées pour permettre à l'utilisateur d'effectuer ou de faire effectuer l'entretien courant.

01.01.04 - Qualité des matériaux

Indications au CCFT

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses

Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

Prescriptions concernant les matériaux

L'entrepreneur devra être à même de justifier à l'Architecte/MOE la provenance des matériaux mis en œuvre

- soit par bulletins de livraison ou de garantie authentique
- soit par des factures ayant trait à ces fournitures
- soit par des estampilles ou marque sur les matériaux (quincaillerie, portes, etc.)

Dans tous les cas, les provenances, natures et qualités des matériaux à mettre en œuvre seront fournies à l'agrément du maître d'œuvre.

Ils devront toujours être conformes aux normes françaises ou bénéficier d'un avis technique. Tous les essais demandés seront à la charge de l'entreprise. Tous les matériaux ou travaux qui ne rempliront pas les conditions stipulées au règlement et au C.C.F.T seront refusés, démolis et refaits aux frais de l'entreprise.

L'entreprise devra prévoir dans sa proposition de prix tous les engins de levage, tous les moyens d'approvisionnement, de livraisons nécessaires à la mise en place de ces ouvrages.

Les carreaux de plâtre :

Les éléments préfabriqués à base de plâtre devront être en parfait état et stockés à l'abri de l'humidité sur une plateforme calée. Les carreaux de plâtre seront de types différents (standard, alvéolé, hydrofugé, à parement haute dureté) en fonction des applications prévues et suivant les prescriptions du fabricant.

Les cloisons sèches :

Les éléments préfabriqués devront avoir des contours en parfait état et être stockés à l'abri de l'humidité sur une plateforme calée. Les plaques de plâtre seront de types différents (standard, à haute résistance au feu, incombustible, à parement haute dureté, avec pare vapeur, hydrofugé), en fonction des applications prévues.

Les accessoires et produits de finition devront provenir du même fabricant que les éléments de cloison pour avoir un ouvrage parfaitement homogène et en conformité avec les avis techniques éventuels.

Les plafonds :

Les éléments préfabriqués devront avoir des contours en parfait état et être stockés à l'abri de l'humidité sur une plateforme calée. Les plaques de plâtre seront de types différents (standard, à haute résistance au feu, incombustible, à parement haute dureté, avec pare vapeur, hydrofugé), en fonction des applications prévues.

Les accessoires et produits de finition devront provenir du même fabricant que les éléments de plafond pour avoir un ouvrage parfaitement homogène et en conformité avec les avis techniques éventuels.

Tous les matériaux utilisés devront être conformes aux normes NF.

Le plâtre sera stocké à l'abri des intempéries et de l'humidité.

Pour protéger les habitants contre l'environnement électromagnétique :

- mise à la terre systématique des appareils (y compris des luminaires appliques murales)
- mise à la terre des structures métalliques des cloisons au plâtre
- câbles blindés et absorbants
- rupteurs automatiques de secteur.

Les bois :

Les bois utilisés seront de qualité "Menuiseries premières", parfaitement secs et sains, de droit fil, sans aubier, nœuds vicieux, gerçures, roulures ou autres défauts. Les très petits nœuds sains seront seuls tolérés (plus grande dimension inférieure à 2 cm, 2 nœuds par mètre courant).

La bonne tenue des ouvrages étant fonction de la siccité des bois ayant servis à leur fabrication, il est indispensable de mettre en œuvre les bois ayant atteint leur équilibre hygrométrique dans leur milieu ambiant.

Le pourcentage d'humidité sera déterminé dans les conditions de la norme NF 51.004 et ne devra pas dépasser 15 %.

Les bois utilisés devront avoir subi un traitement les mettant à l'abri des attaques de tous les insectes ou champignons et plus particulièrement les parties de menuiserie en contact direct avec la maçonnerie.

Les produits employés ne devront pas produire de désordre aux peintures ou vernis de revêtements, et devront être hydrofuges et assurer en même temps :

- la stabilisation du bois en profondeur
- le dégraissage des bois gras
- le traitement insecticide et fongicide

Conformément aux dispositions de l'avenant du 13 novembre 1963, à l'accord du 31 mars 1952 entre la Fédération Nationale du Bâtiment et les compagnies d'assurances des bois, tous les ouvrages de menuiseries intérieures devront recevoir un traitement préventif insecticide et fongicide.

La nature des produits employés (Xylophène, etc., ...) et leur mode d'application (de préférence trempé) seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre.

Le produit employé ne devra pas tâcher ou altérer la teinte des éléments destinés à rester apparents ni risquer de provoquer des réactions sur les peintures et vernis.

Les quincailleries :

Toute la quincaillerie utilisée sera exclusivement de première qualité, avec poinçon SCI ou NF SNFQ, en provenance des meilleurs fabricants. Un échantillonnage de chaque article devra être soumis à l'agrément du maître d'œuvre, et sera ensuite consigné jusqu'à la fin du chantier.

Toutes les parties métalliques de serrurerie entrant dans les travaux de menuiserie seront soigneusement passées au minium avant pose.

Les gâches des serrures devront être posées et ajustées de façon à empêcher tout battement de pêne.

Il en sera de même pour les crémones.

Les portes :

Les portes devront répondre aux prescriptions des Normes Françaises et être attributaires du Label de qualité du Centre Technique du Bois.

Elles seront de dimensions normalisées, et comprendront toutes entailles et renforts nécessaires pour serrures, ferme-portes, paumelles, etc....

01.01.05 - Préconisations de mise en œuvre

Prescriptions concernant la mise en œuvre

Avant toute fabrication l'entreprise devra fournir les notes de calcul et les plans d'exécution au Maître d'œuvre pour approbation. L'entreprise fournira en temps utile tous les plans de réservations.

Avant la pose de ses ouvrages, l'entrepreneur devra contrôler sur place les implantations et aplomb des ouvrages sur lesquels il doit prendre appui et vérifier qu'ils sont compatibles avec les ouvrages à poser.

L'entrepreneur devra mettre en place toutes les protections et signalisations nécessaires pour éviter tous dégâts aux installations existantes et accidents sur la voie publique, ceci selon les normes en vigueur.

L'installation d'échafaudages, platelages, grues... pour la réalisation des travaux sont à la charge du présent lot.

Avant intervention l'entreprise s'assurera que les locaux sont hors d'eau et hors d'air.

L'entreprise effectuera le traçage complet de toutes les cloisons avant de commencer leurs exécutions.

Le tracé sera matérialisé par 2 traits de cordeau représentant l'épaisseur de la cloison finie, y compris dépoussiérage préalable du sol. Le traçage sera effectué avant la pose des huisseries prévue au lot menuiserie.

Toutes erreurs de cotes seront signalées au Maître d'œuvre avant le commencement des travaux.

Tous les éléments (taquets bois, rails supplémentaires, barres de relevage...) nécessaires à la fixation des appareils sanitaires, des appareils de chauffage, des appareils électriques ou de tout autre ouvrage nécessitant un renforcement des cloisons seront fournis et mis en place par le titulaire du présent lot suivant les plans fournis par les lots intéressés.

La mise en œuvre sera effectuée conformément aux prescriptions des fabricants, y compris échafaudages, coupes, fixations et nettoyages des locaux.

Tous les trous nécessaires pour le passage des gaines électriques seront réalisés par le présent lot.

Les joints et les liaisons avec la structure seront réalisés en 2 passes d'enduit y compris bandes nécessaires.

Le parement sera livré fini, prêt à recevoir les travaux de peinture ou de revêtement.

Les ouvrages présentant des joints fissurés, des bandes non adhésives ou des trous mal rebouchés seront repris par le présent lot ou à défaut à sa charge.

L'entrepreneur ne devra jamais poser une cloison sous une poutre mais en affleurement de celle-ci.

Dans sa proposition de prix l'entreprise inclura tous les échafaudages nécessaires à la réalisation de ces travaux, à l'application de produit d'accrochage et de grillage, au nettoyage du chantier après son intervention.

L'exécution des enduits plâtre est interdite lorsque la température est inférieure à + 2°C.

La surface des enduits finis doit être bien régulière et sans fissures, les arêtes et cueillies bien droites.

La planéité doit être telle qu'une règle de 2,00 ml posée en tous sens ne laisse apparaître aucun désaffleurement supérieur à 5mm. Le parement sera livré fini, prêt à recevoir les travaux de peinture ou de revêtement.

Mise en œuvre - Exécution des travaux

Il appartient à l'entrepreneur du présent lot de faire exécuter tous les travaux accessoires nécessaires au complet achèvement des travaux, tels protections, etc. dans la mesure où dès la mise au point de coordination générale, il n'aura pas fait prévaloir ces détails auprès des entreprises concernées.

L'entrepreneur doit la protection de ses ouvrages en cours d'exécution contre toutes intempéries et dommages.

Sur ordre du Maître d'œuvre, l'entrepreneur du présent lot doit l'exécution totale ou en plusieurs phases des ouvrages de son lot. Toutes les détériorations même effectuées par les autres corps d'état et non signalées par lui, seront à la charge de l'entrepreneur du présent lot.

Coordination

L'Entrepreneur doit, lors de la signature de son marché ou pendant la période de préparation, remettre aux entrepreneurs réalisant les supports, les charges permanentes occasionnées par ses ouvrages ainsi que toutes informations complémentaires concernant la nature, la forme et l'état des supports qui doivent lui être livrés.

Il doit s'assurer de la bonne exécution de ceux-ci et les réceptionner avant toute exécution ;

La réalisation des travaux sans réserve vaut l'acceptation de l'état des supports et l'Entrepreneur titulaire du présent lot reste seul responsable des malfaçons.

Conformément à la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993, et aux décrets du 26 décembre 1994, et des 4 et 6 mai 1995 les entrepreneurs sont contractuellement tenus de prendre toutes les dispositions qui s'imposent et de répondre à toutes les demandes du coordinateur concernant l'intégration de la sécurité et l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers.

L'entreprise devra prévoir tous les frais nécessaires suivant indications du coordonnateur S.P.S. dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé).

Nettoyages et raccords

L'entrepreneur devra exécuter tous raccords avant peinture, après intervention des divers corps d'état. Il devra également l'enlèvement de tous les gravois provenant de son fait aussitôt ses travaux achevés.

En aucun cas, ils ne devront être laissés en dépôt sur place ou enfouis sur le terrain.

Tous les sols en ciment seront soigneusement grattés pour être débarrassés de tous résidus de plâtre s'y trouvant.

Avant de quitter le chantier, l'entrepreneur devra nettoyer les huisseries et les dormants de baies à l'éponge humide ainsi que les vitres.

01.01.06 - Limites de prestations

Prestations à comprendre à charge du présent lot :

Toutes les fournitures et travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages seront prévus, ce descriptif n'étant pas limitatif. Seront dus également tous les documents graphiques, notes de calculs et essais. D'une manière générale, tous les travaux entraînés par une modification apportée par le titulaire du présent lot à la solution de base faisant l'objet de l'appel d'offres seront obligatoirement exécutés par les titulaires des lots spécialisés sous la responsabilité et à la charge du titulaire du présent lot.

Mise à disposition des protections de sécurité.

Réservations

Réservations à la demande de l'électricien, du chauffagiste, du plombier, etc... pour passage des gaines

Le présent lot devra le passage de toutes les gaines électriques dans les cloisons.

Sont dus au lot Cloisons - Doublages - Isolation - Plafonds :

A la demande du Lot électricité courants forts - Courants faibles :

- Renforts de fixation pour pose des tableaux électriques.
- Ossature périphérique métallique, rail et montant en acier galvanisé, y compris renforts

A la demande du Lot Plomberie - Chauffage - Ventilation :

- Les renforts dans les cloisons légères pour fixation des appareils et accessoires sanitaires

Outre les travaux décrits à la charge du présent lot dans les documents contractuels et sauf stipulations contraires, l'entreprise devra en outre, et en coordination avec les autres lots :

- Recherche de précisions auprès des autres lots
- Fourniture d'informations aux autres lots
- Coordination avec les autres lots
- Tâches induites

01.02 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

01.02.01 - CLOISONS DE DISTRIBUTION EN PLAQUES DE PLÂTRE

Les cloisons seront de type **Cloison à ossature métallique** et constituées de la façon suivante :

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits des fabricants de plaques de plâtre.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations des fabricants.

Les cloisons plaques de plâtre seront réalisées de dalle à dalle.

Prévoir renfort d'ossature au droit des appareils, bandes polyane formant semelles et mastic acrylique sous toutes les cloisons. Les cloisons monteront toute hauteur, suivant plans et coupes.

Prévoir toutes sujétions.

01.02.01.01 - Cloison de 120 mm épaisseur

Les cloisons seront de type **Cloison à ossature métallique 120/70 isolées** et constituées de la façon suivante :

- ossature métallique constituée de rails et de montants intermédiaires simples ou doubles (suivant hauteur) en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10° de 70 mm de largeur.
- remplissage par isolant en panneaux de laine minérale de 70 mm d'épaisseur, placé entre les montants métalliques.
- parement constitué de 2 plaques de plâtre de 12,5 mm d'épaisseur sur chaque face
- classement feu : CF 1 h - A2-s1, d0
- **Affaiblissement acoustique 49 dB**

Localisation

Selon plans :

- pour l'ensemble des cloisons de distributions cotées 12 cm y compris en impostes des châssis, portes sur locaux et portes de recoupement de dégagement

01.02.01.02 - Cloison de 98/48 épaisseur

Les cloisons seront de type **Cloison à ossature métallique 98/48 isolées** et constituées de la façon suivante :

- ossature métallique constituée de rails et de montants intermédiaires simples ou doubles (suivant hauteur) en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10° de 48 mm de largeur.
- remplissage par isolant en panneaux de laine minérale de 45 mm d'épaisseur, placé entre les montants métalliques.
- parement constitué de 2 plaques de plâtre de 12,5 mm d'épaisseur sur chaque face, plaques pour cloisons de grande hauteur
- classement feu : CF 1 h - A2-s1, d0
- **Affaiblissement acoustique 46 dB**

Localisation

Selon plans et coupes :

- pour distribution intérieure des locaux sanitaires à RDC du bâtiment A2, compris sujétion pour cloison de grande hauteur
- pour cloisonnement des TGBT sur chaque plateau de bureaux y compris pour imposte

01.02.01.03 - Cloison de 72/48 épaisseur

Les cloisons seront de type **Cloison à ossature métallique 72/48 isolées** et constituées de la façon suivante :

- ossature métallique constituée de rails et de montants intermédiaires simples ou doubles (suivant hauteur) en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10° de 48 mm de largeur.
- remplissage par isolant en panneaux de laine minérale de 45 mm d'épaisseur, placé entre les montants métalliques.
- parement constitué de 1 plaque de plâtre de 12,5 mm d'épaisseur sur chaque face
- classement feu : CF ½ h - A2-s1, d0
- **Affaiblissement acoustique 38 dB**

Localisation

Selon plans et coupes :

- au R+1 du bâtiment A1 : cloisons entre les bureaux 40-41, 41-42, 43-44, 44-45, 45-46 et 38-39
- dans salles plénières au R+1 du Bât A1 et R+1 du Bât A2, cloisonnement formant niches d'encastrement des murs mobiles

01.02.02 - CLOISONS MODULAIRES

Fourniture et mise en œuvre de cloisons amovibles à ossature profilés aluminium, permettant de répondre aux exigences suivantes et notamment la démontabilité, remontabilité et interchangeabilité des panneaux, conformément au cahier des charges du certificat CERFF et du DTU 35.1, et à la fiche technique 42 concernant les recommandations d'usage des produits verriers dans les cloisons amovibles.

En étage, les cloisons seront posées sur plancher technique.

1 - Ossature

- épaisseur 79 mm
- en aluminium qualité 6060T5 avec profilés apparents laqués au four coloris dans la gamme du fabricant : **Blanc RAL 9010**
- les poteaux d'angles seront ronds à 2, 3 ou 4 directions
- joints en mousse assurant l'étanchéité au pourtour des ossatures (sols, murs, plafonds)

2 - Couvre-joints

- les cloisons reçoivent des couvre-joints plats de largeur 40 mm, en alu laqué **blanc RAL 9010**

3 - Types de cloisons

Repère VI : Cloisons vitrées 2.10 m hauteur + imposte

- Cloison vitrée 2,10 m hauteur en simple vitrage, posé en décalé, affleurant sur une face.
- vitrage feuilleté type STADIP ou équivalent
- imposte pleine

Repère M : Panneaux pleins

- classement M1
- parement aux 2 faces en plaques de plâtre BA, finition PVC crêpelé blanc cassé
- remplissage par isolant laine de verre type semi-rigide de 45 mm épaisseur
- selon niveau de performance acoustique demandé (localisation), renforcement par application d'une masse lourde 10 kg/m² apposée à l'intérieur du type EPDM ou équivalent
- isolation phonique minimum 47 dB (indice d'affaiblissement acoustique pondéré suivant ISO 717-1)
- Eléments de finition par profils adaptés en aluminium laqué blanc et éléments de jonction entre différents types de cloisons en blanc, certificat CERF, attestant disponibilité du produit, PV acoustique.
- **Sujétions particulières** : traverse horizontale aluminium à 2 compartiments électrique à 0.80 m ht du sol, recevant point d'accès complet (PAC) + interrupteur

4 - Bloc-portes

Les blocs-portes incorporées aux cloisons démontables avec impostes filantes, seront toute hauteur du sol au plafond.

- huisseries arrondies en aluminium laqué blanc **RAL 9010**, avec joint d'étanchéité, gâche inox réglable, 3 paumelles aluminium laqué blanc RAL 9010
- bloc porte de 93 cm largeur passage, **avec imposte filante**, vantail bois 40 mm épaisseur totale, âme pleine avec parement aux 2 faces en stratifié POLYREY HPL Chêne clair à fil naturel vertical réf. C098, Remplissage imposte dito porte
- poteau vertical électrique compatible avec l'appareillage électrique, dans le cas d'un vitrage toute hauteur, mitoyen avec le bloc-porte
- **ferrage** : paumelles, mortaises, tête, canon, béquille pour serrure de sûreté à cylindre européen. Plinthe rétractable isophonique.
- béquille + rosace gamme **LINOX**
- butoir inox

5 - Protection des angles

- protection des angles par cornières alu laqué blanc RAL 9010, section 30 x 30 mm

Localisation

A prévoir suivant repérage sur plans et coupes :

- pour cloisonnement, en complément des cloisons placo ci-avant
- pour bloc-portes situés dans les cloisons modulaires
- **au RDC A2 (plateau A02)**, pour cloisons vitrées entre les bureaux 1, 2, 3, 4, 6, 7 et les dégagements attenants
- **au R+1 A2 (plateau A12)**, pour cloisons vitrées entre l'ensemble des bureaux et les dégagements attenants
- **au R+1 A1 (plateau A12)**, pour cloisons vitrées entre les bureaux 33, 34, 35, 36, 37 et le dégagement attenant

01.02.03 - BARRIERE PHONIQUE

Fourniture et mise en œuvre de barrière phonique, dans la hauteur du plénum des faux-plafonds, à l'aplomb des cloisons amovibles.

Cette barrière sera constituée de panneau rigide autoportant constitué d'une âme en laine de roche revêtue aux 2 faces d'une feuille d'aluminium.

Garnissage entre ces panneaux et la dalle béton supérieure par joints préformés en mousse rigide, classement au feu M1.

Localisation

Dans la hauteur du plénum, à l'aplomb des cloisons modulaires, sur les pièces suivantes :

Bâtiment A2 - RDC (plateau A02)

- Bureau Manager 10
- Bureau Manager 5

Bâtiment A2 - R+1 (plateau A12)

- Bureaux REA 22, REA 23, REA 30 et REA 31

01.02.04 - HABILLAGE PLAQUES DE PLATRE

Fourniture et mise en œuvre de plaque de plâtre type **BA13**.

Exécution des joints par enduit de collage, bandes à joints et enduit de finition lissé, finition soignée prête à peindre.

L'étanchéité à l'air en périphérie sera assurée par la mise en place de joints placoplâtre en parties hautes et cueillies latérales, par un ruban de mousse et cordon acrylique au sol.

Mise en œuvre par collage au MAP selon prescriptions du fabricant, compris traitement des joints, semelles résilientes, etc... Les habillages seront réalisés de planchers à planchers.

Localisation

A prévoir suivant plans et coupes :

- en habillage des têtes de voiles, poteaux et poutres béton, dans le cas de contiguïté avec les ouvrages de cloisons, afin d'obtenir la continuité de la paroi

01.02.05 - PLAQUES SPECIALES

Fourniture et pose de parement en plaques de plâtre hydrofuge toute hauteur, type haute résistance à l'humidité, en remplacement des plaques de plâtre standards, dans les locaux humides.

Pour les cloisonnements entre locaux de nature différente, il y aura de prévoir une protection complémentaire en pied de cloison par 2 cordons de joints latéraux incorporés sous le rail.

Localisation

A prévoir suivant plans et coupes :

- pour cloisons, doublages, etc. ...au droit des pièces humides

01.02.06 - OUVRAGES DIVERS CLOISONNEMENT

Bandes de rives armées - Liaison béton/placo

Fourniture et mise en œuvre de bandes de rives armées, compris toutes sujétions, joints de finition soignés prêt à peindre.

Localisation

- pour protection de tous les angles saillants sur doublages et cloisons
- pour liaison entre cloisons et voiles béton

Protection dans pièces humides

Dans toutes les pièces humides et sur l'ensemble des pièces recevant une chape, afin d'éviter les remontées d'humidité dans les cloisons de doublage et de distribution. Celles-ci seront posées dans un U plastique avec interposition de mastic.

Réservations

Réservations à la demande de l'électricien, du chauffagiste, du plombier, etc... pour passage des gaines

Le présent lot devra le passage de toutes les gaines électriques dans les cloisons et doublages.

Pose huisseries et trappes de visite

Le présent lot aura la pose et la fixation dans les voiles béton, des huisseries des portes et des cadres bois des trappes de visite des gaines techniques.

Calfeutrement au présent lot par joint souple acrylique.

Localisation

A prévoir suivant plans et coupes :

- pour les huisseries et/ou bâtis à mettre en œuvre dans les ouvrages du présent lot

Renforts de cloisons

L'entrepreneur du présent devra prévoir la fourniture et pose dans ses cloisons et doublages de tous les renforts (pièces de bois et ossatures métalliques) nécessaire à la bonne tenue de ses ouvrages et à la fixation des ouvrages des autres lots (appareils sanitaires suspendus, convecteurs, lavabos, meubles, etc....), et d'une manière générale, au droit de tous les ouvrages des autres lots demandant des renforcements de l'ossature, selon indications des autres corps d'état.

01.02.07 - PLAFONDS PLAQUE DE PLÂTRE

Les plafonds prévus seront posés sous les faux-plafonds démontables existants.

*** Hauteur sous plafond plaque de plâtre : 2.10 m**

*** Hauteur sous faux-plafond démontable : 2.20 m**

L'entreprise du présent lot est tenue avant l'exécution de ses travaux de réaliser une réception contradictoire des supports qui lui sont fournis et de réaliser les ossatures primaires complémentaires qu'elle juge nécessaire. Elle définira le type de suspente appropriée et le mode de fixation.

Fourniture et mise en œuvre de **plafond CF 1 heure**, réalisés en plaque de plâtre sur ossature métallique.

- ossature métallique primaire et secondaire pour plafond autoportant, sous faux-plafond démontable
- les montants et rails support en Stil F 530, fixés sur porteurs compris entretoises et toutes sujétions de fixations, et mise en œuvre de fixations pour passage des fileries.
- **2 plaques type BA13**, vissée perpendiculairement aux rails support F 530. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.
- fixation par vis spéciales galvanisées avec rebouchage des trous de tête

Exécution des joints entre panneaux et calfeutrement des têtes de vis par enduit de collage, bandes à joints et enduit de finition, finition soignée prêt à peindre.

Un soin tout particulier sera apporté au niveau des jonctions entre les divers éléments, cueillies, arêtes, retombées de plafond.

Localisation

Bâtiment A2 - R+1 (plateau A12)

- plafond du local rangement
- plafond du local VDI

01.02.08 - MURS MOBILES

Fourniture et mise en œuvre d'un mur mobile monodirectionnel comprenant :

- rail en aluminium anodisé naturel à double lèvres de roulement, fixé en sous-face de dalle par des tiges filetées et des ossatures de suspension permettant sa mise à niveau, avec barrières phoniques aux 2 faces et remplissage laine de roche
- chariot central composé de double galets en polymère auto-lubrifiant et inusable, à double sens de rotation, assurant un déplacement souple et silencieux sans frottement.
- éléments composés de cadre en profilés en aluminium anodisé naturel avec montants verticaux et traverses horizontales autoporteur invisibles en position plane.
- mécanisme permettant le verrouillage des traverses mobiles haute et basse par 1/3 de tour à l'aide d'une clé de manœuvre.
- parement constitué de 2 plaques d'aggloméré haute densité de 16 mm d'épaisseur classement au feu M1 et remplissage intérieur de laine de roche M0 de haute densité.
- éléments plans à suspension centrale, assemblés par paire, coulissant dans un rail supérieur, sans rail au sol.
- **finition stratifiée** référence au choix dans la gamme Print Colours sur les 2 faces. Référence à valider en phase exécution.
- joints périphériques
- système de verrouillage de tous les panneaux
- fourniture d'une manivelle

Epaisseur 100 Mmm

Affaiblissement acoustique : **Rw 49 dB / Ra 46**

PV d'essai à fournir à la maîtrise d'œuvre et au bureau de contrôle.

Hauteur et Longueur suivant indications des plans.

Localisation

Dimensions suivant plans et coupes :

- au R+1 du bâtiment A1, pour séparation de la salle plénière
- au R+1 du bâtiment A2, pour séparation de la salle plénière

01.02.09 - PORTES

01.02.09.01 - Huisseries et Bâti

Huisserie et bâti en bois exotique ou en bois dur qualité à vernir, selon localisation et PV de classement au feu à obtenir, pour murs ou cloisons d'épaisseur variable, suivant indications des plans, comprenant :

- corroyage 4 parements, assemblage à tenons et mortaises
- adaptation parfaite aux cloisons qu'elle qu'en soit leur épaisseur
- fourniture et pose de contre bâtis aux endroits où ils seront nécessaires
- entrée de gâche à larder pour serrure
- 6 pattes à scellement minimum par huisserie, à la demande
- traverse d'écartement amovible en pied de chaque huisserie - équerre de pied
- gorge périphérique et joint en fond de gorge dans le cas d'huisserie isophonique ou coupe-feu ou pare-flamme

Le présent lot assurera la pose, le calage et la fixation de ses huisseries et bâtis bois dans les murs de refends.

La pose des huisseries dans les cloisons est assurée par l'entreprise du lot Cloisons.

01.02.09.02 - Portes Coupe-feu ou pare-flamme

Fourniture et pose de blocs-portes à âme pleine de 40 mm épaisseur, classement CF ou PF selon localisation.

Procès-verbal à fournir avant mise en œuvre.

- Huisseries bois exotique qualité à vernir
- vantail à âme pleine, parement aux 2 faces en stratifié HPL 8/10^{ème} épaisseur, décor POLYREY CO98 chêne clair à fil, pose verticale, cadre hêtre abouté à assemblage sans agrafes, aux colles urées formol,
- Selon localisation, fourniture et mise en place d'oculus vitrage pare-flamme ½ heure
- joints intumescents en périmétrie
- 4 paumelles en acier laqué blanc, paumelles pivot pour porte à va et vient
- garnitures et béquilles double, sur rosaces, ou poignées de tirage d'1 ou 2 côtés, type LINOX 492 de chez BEZAULT ou équivalent
- ferme porte hydraulique à coulisse (effort < 50 N), laqué blanc
- butoir de porte gamme **LINOX**

a- Porte Coupe-feu ½ heure - Dimension 0.93 x 2.04 m ht

Localisation

Suivant plans et coupes, sur les locaux suivants :

Bâtiment A2 - RDC (plateau A02)

- local rangement

Bâtiment A2 - R+1 (plateau A12)

- local rangement
- local VDI

b- Porte Pare-flamme ½ heure - Dimension 0.93 x 2.04 m ht

Localisation

Suivant plans et coupes :

Bâtiment A2 - RDC (plateau A02)

- local ménage
- bureau Manager n°10
- bureau entretien n°9
- bureau entretien n°8
- accès bloc sanitaires
- entre salle accueil et dégagement 2 (1 unité)
- entre salle accueil et dégagement 3 (2 unités)
- entre bureau entretien n°6 et bureau Manac
- entre dégagement 1 et dégagement 3
- accès cage d'escalier vers R+1

Bâtiment A2 - R+1 (plateau A12)

- entre salle plénière et dégagement 4 (2 unités)

Bâtiment A1 - R+1 (plateau A11)

- entre dégagement 2 et dégagement 3
- entre dégagement 3 et dégagement 1

- bureau collectif 6 personnes 46 (2 unités)
- bureau REA 45
- bureau Manager 44
- bureau entretien 43
- bureau entretien 42
- bureau entretien 41
- bureau entretien 40
- entre dégagement 2 et Cafétéria (2 unités)
- bureau entretien 39
- bureau entretien 38
- entre dégagement 1 et Salle plénière (2 unités)

c- Porte Va et vient, Pare-flamme ½ heure avec Oculus sur chaque vantail - Dimension (0.93+0.60) x 2.04 m ht

Localisation

Suivant plans et coupes :

Bâtiment A1 - R+1 (plateau A11)

- entre dégagement 1 et dégagement 2

d- Porte Va et vient, Pare-flamme ½ heure avec Oculus sur chaque vantail - Dimension (0.93+0.30) x 2.04 m ht

Localisation

Suivant plans et coupes :

Bâtiment A2 - R+1 (plateau A12)

- entre dégagement 4 et dégagement 5 (2 unités)

01.02.09.03 - Portes de distribution (hors cloisons modulaires)

Fourniture et pose de porte isoplane, à 1 vantail, de 40 mm épaisseur, comprenant :

- Huisseries bois
- vantail à âme pleine, parement aux 2 faces en stratifié HPL 8/10ème épaisseur, décor POLYREY CO98 chêne clair à fil, pose verticale, cadre hêtre abouté à assemblage sans agrafes, aux colles urées formol,
- toutes les portes auront la marque de qualité NF CTB
- garniture de porte type LINOX 492, de chez BEZAULT ou équivalent, sur rosaces, à proposer à l'approbation de l'architecte.
- paumelles alu laqué blanc
- butoir de porte gamme **LINOX**
- le bas de certaines portes sera recoupé pour permettre la ventilation entre les différentes pièces
- dimensions normalisées 0.93 x 2.04 m hauteur

Localisation

Suivant plans et coupes :

Bâtiment A2 - RDC (plateau A02)

- entre sas accès public et salle accueil
- portes de distribution dans les blocs sanitaires à RDC (2 unités)
- entre dégagement 3 et bureau Manager n°5
- entre dégagement 1 et dégagement 2
- entre salle accueil et bureau Manac

Bâtiment A2 - R+1 (plateau A12)

- Entre salle plénière et dégagement 5 (2 unités)
- entre dégagement 5 et co-working (2 unités)

Bâtiment A1 - R+1 (plateau A11)

- Entre salle plénière et dégagement 2 (2 unités)
- entre bureaux entretien 40 et 41
- entre bureaux entretien 42 et 43
- entre bureaux entretien 44 et 45

01.02.09.04 - Organigramme

Il n'est pas prévu d'organigramme. Le présent lot fournira 3 clés par porte.

Toutes les serrures de sécurité seront équipées d'un cylindre de type européen, à clés brevetées (permettant ainsi le contrôle de leur reproduction), avec une capacité de 23 goupilles bidirectionnelles sur 5 rangées.
Toutes les clés devront être fournies étiquetées et répertoriées soigneusement en fonction du nom ou du numéro des locaux, avec plan de repérage sous protection plastique.

01.02.09.05 - Nomenclature, Ferrage et garniture (hors cloisons modulaires)

CF Tableau des portes en annexe

Généralités Ferrage et garnitures

- Fourniture et pose de patte à scellement ou équerre de fixation en nombre suffisant pour une bonne fixation des ensembles vitrés et des portes.
- paumelles de 140 mm entaillées, vissées, nombre suivant dimensions et poids du vantail
- Ensemble béquille double, compris rosaces, entrée de clés assorties dans le cas de bec de cane simple ou à condamnation avec voyant libre/occupé.
- Serrure à larder de type Multibat ou équivalent pour bec de cane simple, pour cylindres européens. Cylindre sur organigramme.
- Ferme porte hydraulique force 3, Série 620 CE de chez BRICARD ou équivalent, réf. 607.135, avec bras anti-vandalisme à glissière y compris fixations et réglages.
- crémone pompier sur porte à 2 vantaux, à poignée pivotante en acier thermolaqué, avec gâche haute et basse en inox
- sélecteur de fermeture
- bouton moleté sur 1 face du cylindre, pour sortie toujours libre
- Serrure compatible avec le contrôle d'accès : prestation du contrôle d'accès à la charge du lot CFA.
A prévoir au présent lot 1 gâche électrique 1 point à rupture, 24 v, norme NFS 61-937.
Déverrouillage de l'intérieur par béquille ou bouton moleté
- Bandeau ventouse à rupture 24 v, force 300 kgs, résistant à la poussée et à l'effraction. Câblage à la charge du présent lot, raccordement au lot Electricité
- serrure motorisée type ASSA ABLOY Slimactic ou équivalent, alimentation 24 v, raccordement sur alimentation de l'électricien.

01.02.09.06 - Prescriptions pompiers

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et pose de plaques de signalisation (écriture blanche sur fond rouge), dimension selon normes et indications du bureau de contrôle.

Ces plaques seront fixées sur la face visible des portes en position ouverte.

Texte : "Porte Coupe-Feu, ne pas mettre d'obstacle à la fermeture"

Localisation

A prévoir suivant plans :

- sur chaque vantail des portes coupe-feu du présent lot

01.02.10 - CHASSIS ET ENSEMBLES VITRÉS

Réalisation de châssis et ensembles vitrés à ossature bois, constitué de :

- ossature en bois exotique, de section appropriée, destiné à recevoir une finition vernis, avec montants et traverses haute, basse et intermédiaires (selon détail architecte), l'ensemble assemblé par tenons et mortaises chevillées.
- l'entrepreneur prévoira toutes les sujétions de fixations en tête et en pied, sur les éléments des lots Gros-œuvre et Cloisons-Doublages
- fourniture et mise en œuvre de vitrage sous parecloses de même nature que les ouvrages constituant les menuiseries, dans joints spéciaux.
- **Ferrages**
Fourniture et pose de patte à scellement ou équerre de fixation en nombre suffisant pour une bonne fixation des ensembles vitrés.
- **Remplissage**
- **Selon localisation, simple vitrage feuilleté, vitrage coupe-feu 1 heure (Contraflam 60), coupe-feu ½ heure (Contraflam 30), ou vitrage classe P6B (SP615)**
- Sur ensemble vitré toute hauteur, Signalisation par Bandes adhésives imitation verre sablé d'au moins 50 mm de largeur, situées à hauteur réglementaire du sol fini (soit 1 bande à 1.10 m et 1 bande à 1.60 m)
- Conception selon détails de l'architecte

01.02.10.01 - Simple vitrage

Localisation

A prévoir suivant plans et coupes :

RDC A2 (A02)

- Entre salle accueil et bureau Manac : cloisons vitrées 2.50 m ht (imposte placo) - dim sur plans

R+1 A2 (A12)

- Entre co-working et dégt 5 : 2.00 x 2.10 m ht - 2 unités
- Entre salle plénière et dégt 5 : 1.50 x 1.30 m ht - 6 unités

R+1 A1 (A11)

Entre salle plénière et dégt 2 : lg selon plans x 1,30 m ht - 1 unité

01.02.10.02 - Vitrage Coupe-feu ½ heure

Localisation

A prévoir suivant plans et coupes :

RDC A2 (A02)

- Entre Manager 10 et dégt 1 : lg selon plans x 2.10 m ht
- Entre Entretien 09 et dégt 1 : lg selon plans x 2.10 m ht
- Entre Entretien 08 et dégt 1 : lg selon plans x 2.10 m ht

01.02.10.03 - Vitrage Coupe-feu 1 heure

Localisation

A prévoir suivant plans et coupes :

RDC A2 (A02)

- Entre salle accueil et dégt 2 : 3.00 x 1.30 m ht
- Entre salle accueil et dégt 3 : 3.00 x 1.30 m ht

R+1 A1 (A11)

- Entre salle plénière et dégt 1 : 1.50 x 1,30 m ht - 2 unités
- Entre salle plénière et dégt 3 : 1.50 x 1,30 m ht - 2 unités
- Entre salle plénière et dégt 3 : 2.50 x 1.30 m ht - 1 unité
- Entre REA 45 et dégagement 1 : 2.33 x 2.10 m ht - 1 unité
- Entre Manager 44 et dégagement 1 : 2.33 x 2.10 m ht - 1 unité
- Entre Entretien 43 et dégagement 1 : 1.29 x 2.10 m ht - 1 unité
- Entre Entretien 42 et dégagement 2 : 2.33 x 2.10 m ht - 1 unité
- Entre Entretien 41 et dégagement 2 : 2.33 x 2.10 m ht - 1 unité
- Entre Entretien 40 et dégagement 2 : 1.66 x 2.10 m ht - 1 unité

01.02.10.04 - Vitrage classe P6B

Localisation

A prévoir suivant plans et coupes :

RDC A2 (A02)

Entre salle accueil et sas accès public : dimension selon plans

01.02.11 - FAÇADE DE GAINES

Fourniture et pose de façades de gaines techniques coupe-feu 1/4 heure minimum, composées de :

- bâtis en bois exotique formant cadre avec traverse basse
- porte 2.00 m hauteur, en applique, en panneau bois d'épaisseur minimum suivant degré monté sur charnières invisibles
- imposte placo
- Système de fermeture par serrure batteuse à carré et rosace de finition
- repérage des gaines sur plaque en plexiglas gravé
- classement feu : B-s2, d0 (M1)

Finition au lot Peinture

Localisation

Dimension : largeur selon x 2.00 m ht

- Sur placard TGBT dans sas accès public à RDC du Bât A2
- Sur placards TGBT au R+1 (plateaux A11 et A12)

01.02.12 - PLINTHES (hors cloisons modulaires)

Fourniture et mise en œuvre de plinthe droites, en médium à peindre, de 70 mm hauteur, et 13 mm épaisseur.

Pose à coupes droites, fixation à la colle et à la pointe.

Joint acrylique dans le ton de la plinthe au-dessus des plinthes selon nécessité.

Localisation

Selon plan d'aménagement des locaux, à RDC et aux étages

- en périmétrie des différents locaux et escaliers recevant un revêtement de sol collé, hors cloisons amovibles modulaires et hors blocs sanitaires

01.02.13 - HABILLAGE DE RIVE

Fourniture et mise en œuvre d'un habillage en panneau de CTBX destiné à recevoir une peinture, vissé à la structure béton, compris toutes sujétions d'arêtes abattues.

Localisation

- pour habillage des rives libres sur jour central de l'escalier ouvert entre RDC et R+1 du A2

01.02.14 - MOULURES

Fourniture et mise en œuvre de chanplats en sapin du Nord de 6 x 25 mm ou 8 x 30 mm, à arêtes adoucies y compris angles à coupe d'onglet et toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation

Suivant plans

- pour calfeutrement de tous les cadres bois intérieurs avec les parois attenantes (murs ou cloisons)

01.02.15 - STORES SCREEN

Fourniture et mise en œuvre de stores intérieurs d'occultation à enroulement, comprenant :

- tube d'enroulement en aluminium de diamètre adapté aux dimensions des tabliers
- support de tube d'enroulement en zamak avec caches
- guidages latéraux par coulisses plates renforcées d'occultation en aluminium
- tension de la toile par barre de charge en acier gainé Ø 10 mm minimum
- toile screen, confectionnée à partir de toiles en fibre de verre et pvc, d'épaisseur minimale 0.45 mm, de poids 420 g/m²
- classement de réaction au feu : B-s2,d0 (Euroclasse)
- Manoeuvre à commande manuelle par mécanisme à chaînette assurant l'entraînement du tube d'enroulement, avec butées de chaînette
- sens d'enroulement intérieur/extérieur

Modèles et coloris de toiles au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.

Spécificité Plateau A02 : en façade Sud, fixation des stores sur les doublages placo et non sur les châssis coupe-feu.

Localisation

Suivant plans

- sur l'ensemble des vitrages intérieurs dans les locaux des plateaux A11 (hors façades Sud et Est : BSO hors marché), A02 et A12

01.02.16 - TRAVAUX DE PEINTURE

01.02.16.01 - Peinture sur bois

Lessivage, ponçage, dépoussiérage,

1 couche d'imprégnation, masticage pour reconstitution du support si nécessaire

Ponçage des zones mastiquées, dépoussiérage,

2 couches de finition satinée, coloris au choix de l'architecte.

Localisation

Suivant plans

- sur l'ensemble des plinthes médium,
- sur l'ensemble des moulures, habillages de rives, ...

01.02.16.02 - Vernis

- dégraissage éventuel des bois exotique, brossage et époussetage
- 1 couche d'impression incolore (exécutée si possible avant pose)
- ponçage à sec
- 2 couches de vernis de finition non dilué avec ponçage intermédiaire

Localisation

Suivant plans

- sur l'ensemble des huisseries bois
- sur l'ensemble des châssis bois

01.02.16.03 - Peinture sur boiserie prépeintes

- brossage, époussetage, ponçage, révision entre couche.
- 2 couches de finition satinée, coloris au choix de l'architecte.

Localisation

Suivant plans

- aux 2 faces et sur chants des façades de gaines TGBT

01.02.16.04 - Peinture sur murs et plafonds

a) support plaques à peindre

- brossage, époussetage
- impression, révision des joints
- rebouchage
- ponçage

b) finition :

- sur murs : **2 couches** de peinture alkyde finition mate, **finition B**
- sur plafonds : **2 couches** de peinture alkyde finition mate, **finition B**,

Localisation

Suivant plans

- sur l'ensemble des plafonds, cloisons et habillages plaques de plâtre prévus au présent lot

01.02.17 - NETTOYAGES ET RACCORDS

L'entrepreneur devra exécuter tous raccords, après intervention des divers corps d'état. Il devra également l'enlèvement de tous les gravois provenant de son fait aussitôt ses travaux achevés. En aucun cas, ils ne devront être laissés en dépôt sur place.

A : Généralités

Le nettoyage a pour but d'éliminer toutes traces de chantier (traces d'enduit, de colle et de peinture, étiquettes, marquages divers, poussière, etc....) et de livrer les locaux dans un parfait état de propreté.

Avant tout commencement de nettoyage l'entreprise se procurera auprès des entreprises des autres corps d'état l'ensemble des fiches d'entretien des produits mis en œuvre, afin de ne pas détériorer ceux-ci ni altérer l'aspect de surface.

Ces nettoyages seront soumis aux conditions et prescriptions du Cahier des prescriptions techniques générales du C.S.T.B. et des D.T.U. en vigueur.

Ces nettoyages de mise en service font implicitement partie des prestations dues dans le cadre du marché.

B : Description

Pour la **livraison**, l'exécution des nettoyages de mise en service, comprennent :

- le balayage et le lavage de toutes les marches d'escalier.
- lavage des sols en carrelages et plastiques, lustrage au chiffon sec,

- le balayage et le lavage de tous les sols de tous les locaux
- le nettoyage des plinthes et faïences
- lavage de tous les appareils sanitaires et de leur robinetterie, astiquage des chromes et inox,
- nettoyage de toute la vitrerie **aux deux faces** (pas de trace de peinture ni rayures),
- nettoyage de toutes les menuiseries extérieures et intérieures, de leurs quincailleries,
- le nettoyage et le lavage de toutes les quincailleries en métal chromé ou inoxydable, telles que béquilles, poignées de portes, boutons de crémone, etc...
- lavage des revêtements muraux en faïence,
- nettoyage des quincailleries, appareillages électriques compris lustrerie, radiateurs, etc...,
- nettoyage de toutes les traces sur les revêtements de murs, colles,
- nettoyage de toutes les traces sur les revêtements de sols, colles,
- la sortie et l'enlèvement à la décharge publique de tous les déchets résultant de tous les nettoyages
- etc...

Conditions d'exécution :

- les nettoyages devront faire disparaître les taches de peinture, d'huile, de plâtre, de ciment, etc...
- Toutes les fournitures utiles à l'exécution des nettoyages seront à la charge de l'entrepreneur
- les produits employés (solvants, décapants, etc...), les procédés mis en œuvre (grattage, ponçage, etc...) devront être appropriés, afin de ne pas provoquer l'altération des ouvrages nettoyés eux-mêmes ou de leur état de surfaces
- pour tous les revêtements non traditionnels (sols thermoplastiques, etc...) il y aura lieu de se référer aux indications données par le fabricant.
- en ce qui concerne les vitres, elles ne devront pas être rayées par les nettoyages
- etc...

Localisation

Au regard des plans, pour l'ensemble des locaux concernés par les travaux

01.02.18 - GESTION DES DECHETS

Les devis de travaux des entreprises doivent intégrer les informations suivantes concernant les déchets générés par les travaux, à savoir :

- une estimation de la quantité totale de déchets générés pendant le chantier ;
- les modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets et notamment l'effort de tri réalisé sur le chantier et la nature des déchets pour lesquels une collecte séparée est prévue ;
- le ou les points de collecte ou l'entreprise de travaux prévoit de déposer les déchets issus du chantier, identifiés par leur raison sociale, leur adresse et le type d'installation ;
- une estimation des coûts associés aux modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets.

01.03 - NOTA

Toutes omissions ou erreurs justifiées devront être signalées avant signature du marché.

Après signature du marché, les montants totaux deviendront forfaitaires et ne pourront plus être mis en cause.

01.04 - ANNEXE 1 - TABLEAU DE REPERAGE DES PORTES

Le tableau de repérage est en annexe 1 du CCFT.

01.05 - ANNEXE 2 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE TRAVAUX

Le calendrier prévisionnel, joint en annexe 2 du CCFT, précise les périodes d'intervention des différents corps d'état.

ooo☺ooo